Nations Unies S/2008/778

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 décembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 10 décembre 2008 (S/2008/777) dans laquelle vous proposiez que le mandat actuel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), qui expire le 31 décembre 2008, soit révisé et prorogé a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité prennent note des informations et de la proposition contenues dans votre lettre et ont décidé de proroger le mandat du BANUGBIS jusqu'au 30 juin 2009. Les membres du Conseil reconnaissent également la nécessité d'établir un bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau, comme l'a recommandé le Président du Conseil dans sa déclaration du 15 octobre 2008 (S/PRST/2008/37) et attendent avec intérêt vos recommandations à cet égard, qu'ils souhaiteraient recevoir le 15 juin 2009 au plus tard.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Neven **Jurica**

08-67586 (F) 080109 080109